

Communiqué de presse

Berne, le 17 octobre 2008

L'Union suisse des arts et métiers rejette les projets de loi sur la prévention et d'Institut

L'Union suisse des arts et métiers usam, plus grande organisation économique de notre pays, rejette la nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé; les bases légales actuelles sont suffisantes pour une politique de prévention raisonnable et modérée. En conséquence, l'usam se prononce également contre l'Institut suisse prévu pour la prévention et la promotion de la santé.

Loi sur la prévention: l'usam considère l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention comme inutile et disproportionné. Les bases légales actuelles sont tout à fait suffisantes pour une politique de prévention raisonnable et modérée. Comme le montre clairement l'exemple des Etats-Unis, davantage de dépenses pour des mesures de prévention et plus d'activisme ne conduisent pas obligatoirement à une meilleure santé de la population et peuvent même avoir l'effet contraire. En outre, les articles législatifs proposés sont en partie formulés de manière trop générale, peu claire et même contradictoire; le projet de loi ne permet pas d'imaginer une stratégie globale claire. La marge d'interprétation est trop importante sur de nombreux articles si bien que, sous couvert de la loi sur la prévention, l'interventionnisme étatique augmenterait. En définitive, les victimes seraient les PME qui devraient appliquer ces nouvelles dispositions.

Institut pour la prévention: l'usam rejette également clairement l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Le danger existe qu'une telle institution développe une dynamique propre et conduise à un gonflement inutile de la bureaucratie étatique. En outre, des compétences des cantons seraient inutilement transférées à la Confédération; la prévention de la santé doit pourtant être abordée différemment dans un canton rural ou dans une grande agglomération : la périphérie zurichoise n'est pas comparable à la campagne appenzelloise. Les différentes tâches attribuées à l'Institut pour la prévention peuvent tout à fait être remplies par l'actuelle Fondation Promotion Santé Suisse. Il s'agit toutefois d'en adapter le cahier des charges.

Exploiter les possibilités existantes: l'usam soutient cependant aisément une politique de prévention modérée. Il faut cependant noter que l'état de santé de la population suisse est bon en comparaison internationale. Pour la protection incontestée de la jeunesse et le dépistage individuel des maladies, nul besoin de nouvelles bases législatives. Des mesures ciblées et efficaces sont au contraire nécessaires et non pas des actions généralisées qui restreindraient encore davantage la liberté de l'ensemble de la population et de l'économie par de nouvelles interdictions et réglementations excessives. Il convient donc en premier lieu d'exploiter au mieux les possibilités existantes pour les groupes à risques avant de créer encore un nouveau droit.

Pour de plus amples renseignements

Rudolf Horber, secrétaire patronal de l'usam, tél. 031 380 14 34, natel 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses organisation faîtière des petites et moyennes entreprises,
l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME